La séance de clôture du Conseil général du Nord

De très importantes questions ont été examinées hier par cette assemblée

Le Conseil Général du Nord a tenu, hier après-midi, la séance de clôture de sa première session ordinaire.

Au cours de la matinée, les conseillers avaient eu une réunion publique supplémentaire. La séance de clôture était présidée par M. Coquelle, en remplacement de M. Potié, absent. L'assemblée eut à liquider plusieurs questions importantes. Entre autres, un vœu relatif à l'établissement de la représentation proportionnelle pour les élections législatives fut adopté à l'unanimité.

L'ensemble du budget fut également adopté. Enfin, la lecture du rapport sur la reconstitution souleva une intervention au sujet de la récente escroquerie du maire de Bailleul.

Après examen de questions diverses, l'assemblée se sépara en fixant la date de sa prochaine réunion à la dernière semaine de septembre.

LA MAISON D'ARRÊT DE LILLE SERA-T-ELLE DÉSAFFECTÉE ?

La première question présentée fut celle de la prison de Lille. Dans sa séance du 4 octobre 1927, le Conseil Général avait émis un vœu tendant à la désaffectation partielle de la maison d'arrêt de Lille et au transfert des condamnés et prévenus à la prison cellulaire de Loos. Une étude entreprise à ce sujet par le directeur de la circonscription pénitentiaire de Loos indique dans quelles conditions la mesure envisagée serait réalisable et à laquelle il est d'ailleurs favorable, ainsi que M. le Procureur de la République et le commandant de gendarmerie.

M. COUTEAUX et M. DEGROOTE rappellent à ce sujet que les aliénés criminels sont internés à l'asile d'Esquermes et qu'il eut été intéressant de les enfermer dans une aile de la prison de Loos, car l'internement de ces personnages à Esquermes nécessite des frais et une surveillance spéciale onéreuses.

Le Conseil décide de fusionner ces deux questions qui seront soumises pour étude à une commission comprenant : le procureur de la République, le directeur de la circonscription pénitentiaire de Loos, le commandant de gendarmerie, le président de la commission de surveillance de la maison d'arrêt de Lille et l'architecte départemental. Les suggestions de cette commission seront entendues à la prochaine session du Conseil.

POUR LES HERBORISTES

M. Louis MASSON a déposé la motion suivante, qui est adoptée par l'assemblée : « Prenant en considération les doléances des herboristes, si nombreux dans le Nord, le Conseil Général émet le vœu que soient soutenus leurs efforts pour le relèvement du niveau intellectuel par la création d'une école nationale d'herboristerie, que le projet de loi élaboré par la Fédération des Herboristes soit pris en considération par le Parlement, qu'en outre les herboristes soient admis comme fournisseurs des caisses d'assurances sociales dans les limites légales de leurs droits.

LES VEUVES DE GUERRE ET LES PENSIONS

M. BLONDÉ a déposé un vœu demandant l'ouverture d'un nouveau délai de secours. En voici l'explication :

La loi du 31 mars 1919 disait entre autres : « Dans les trois mois, il n'y a droit à pension que si le mariage est antérieur, soit à la blessure, soit à l'origine ou à l'aggravation de la maladie. »

L'interprétation de cet alinéa a donné lieu à des divergences d'interprétation.

Lorsqu'un ancien militaire pensionné pour invalidité avait contracté mariage après sa blessure, et qu'il était décédé ensuite, le ministère des Pensions avait pris pour règle de refuser tout droit à pension à la veuve, sans rechercher si le mariage, postérieur à la blessure, était antérieur à l'aggravation de la maladie.

La thèse de l'Administration a été condamnée par les tribunaux. En conséquence, un délai d'un an est accordé aux veuves dont les droits à pension ont été réglés sous le régime de l'article 14 pour invoquer le bénéfice des dispositions nouvelles.

SUBVENTIONS DIVERSES

L'assemblée octroie 50.000 francs à l'*Institut Pasteur*, à titre de subvention complémentaire. Une demande de subside de 1.000 francs pour la *Station météorologique de Lille* est refusée sans autre forme de procès.

On passe alors aux subventions pour les monuments. M. SCALBERT proteste en disant que l'assemblée s'est engagée à être très avare de ces sortes de dons. On n'en accorde pas moins 1.000 francs pour l'érection du monument d'*Albert Samain*, 5.000 francs pour celui de *l'abbé Lemire* et 1.000 francs pour celui qui, à Dixmude, commémorera *la mémoire des marins*.

LES RELEVEMENTS DE TRAITEMENTS DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER D'INTÉRÊT LOCAL

M. le Préfet, en un rapport très détaillé, rend compte des demandes de relèvements de traitements, transmises par les cheminots des petits réseaux au service du contrôle. Ces demandes, intéressant les employés des chemins de fer économiques de Valenciennes, ainsi que de la ligne de Saint-Amand à Hellemmes, ceux de la ligne de Lourches à Cambrai, ainsi que du réseau du Cambrésis, ont été soumises aux compagnies intéressées.

M. DELCOURT insiste pour que l'Administration suive avec attention les pourparlers engagés et s'efforce de faire accepter par les compagnies les demandes des employés, tendant à obtenir un salaire minimum, correspondant au coût actuel de la vie, ou certaines améliorations non moins justifiées.

M. WAXIN demande la constitution de commissions paritaires. Mais M. MAHIEU et M. le PRÉFET s'y opposent. Toutefois, l'Administration recueillera toujours l'avis des intéressés.

LA R. P. INTÉGRALE

Au début de la séance de l'après-midi, on rapporte un vœu de M. BLEMANT demandant que le nouveau Parlement vote sans retard la R. P. intégrale.

Le 5e bureau a donné un avis favorable à ce vœu, que M. LEBAS tient à commenter et qui tient à préciser que par la R. P. intégrale il faut entendre la R. P. juste et loyale, qui exclut toute prime à la majorité absolue ou à la plus forte moyenne, ainsi que toute opération dite de « panachage ».

M. LEBAS ajoute que l'on ne doit pas s'étonner de ce vœu socialiste, car, dit-il, lorsqu'on a voulu nous faire voter pour le projet ancien, qui était une R.P. faussée, une caricature du régime proportionnaliste, nous avons préféré revenir au scrutin d'arrondissement.

M. SCALBERT. — Nous resterons fidèles à notre parti en votant pour ce vœu qui fut toujours nôtre.

Des répliques aigres s'échangent entre MM. GUILBAUT et LEBAS : elles sont coupées par M. COQUELLE, qui fait passer au vote. *Le vœu est adopté à l'unanimité.*

LE RAPPORT SUR LA RECONSTITUTION

M. de la GRANGE lit alors une volumineuse et intéressante étude sur la reconstitution, dans laquelle il étudie le rapport soumis par M. le Préfet. Des pourparlers ont été entamés entre le ministère des Finances et les services départementaux pour fixer la date moyenne d'exigibilité de l'indemnité servant de gage aux derniers emprunts départementaux de reconstitution. Le rapporteur estime qu'on peut estimer cette question comme résolue à la satisfaction du département.

D'autre part, le Conseil Général avait, dans ses dernières sessions, demandé au Gouvernement de vouloir bien admettre au bénéfice des emprunts *les moyens et petits sinistrés* mobiliers : il a reçu satisfaction sur ce point et les règlements effectués à ce jour sont de l'ordre de 20 millions.

Les ressources du département permettent de faire mieux. Il appartient aux sinistrés d'apporter leurs titres et leurs justifications d'emploi. Après une vérification rapide de leur crédit, ils rentreront dans leurs débours.

Le 5e bureau a tenu à féliciter M. le Préfet de tous ces travaux en rendant hommage au dévouement du personnel.

LE SCANDALE DE BAILLEUL

A ce moment, M. INGHELS prend la parole pour demander où en est la liquidation des coopératives de reconstruction. « Et, dit-il, puisque je suis sur ce terrain, il me sera permis de demander si toutes les mesures sont prises pour surveiller les travaux de ces coopératives. »

Le grelot est attaché, l'assemblée va avoir à s'occuper de l'affaire Dumez !

M. Inghels continue en s'étonnant que le maire de Bailleul ait pu « se ballader de tripots en tripots sans que l'attention soit éveillée », et il demande au préfet si demain pareils faits ne pourront pas se reproduire.

M. de la GRANGE répond pour la première des questions : que la liquidation des coopératives se poursuit, et il laisse à M. Hudelo le soin de répondre aux questions de M. Inghels.

On lira, d'autre part, les arguments que développa M. le Préfet du Nord devant l'assemblée.

M. LE GLAY, ensuite, s'étonne lui aussi de ce scandale, qui lui paraît d'autant plus extraordinaire que, en principe, un président ne doit jamais disposer du fonds.

M. DELCOURT regrette certaines modifications apportées l'an dernier au fonctionnement du service du contrôle technique de remploi. Il en résulte, en dépit de l'activité des fonctionnaires chargés de ce service, un inévitable retard, préjudiciable aux intérêts des sinistrés et aussi au bon fonctionnement des services de la Reconstitution et de l'Emprunt.

M. le Préfet reconnaît ces observations justifiées et M. DELCOURT dépose un vœu invitant l'Administration à donner au service du contrôle les moyens d'exercer ce contrôle avec la plus grande diligence possible.

Divers conseillers interviennent pour signaler que de petits sinistrés, ayant obtenu des avances supérieures aux indemnités qui leur furent ultérieurement accordées, sont contraints à des reversements.

L'assemblée émet le vœu que les sinistrés indigents ne soient pas obligés à ces reversements.

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 1928

M. DEMOLON lit ensuite un rapport de la Commission du budget au sujet du budget supplémentaire de 1928. L'équilibre du budget primitif se trouvait rompu du fait de subventions accordées et de la construction d'une préfecture annexe. Après avoir étudié la question et considérant qu'il est indispensable de recourir à la création de taxe, le rapporteur propose à l'assemblée, qui vote d'ailleurs cette résolution : *l'établissement d'une taxe départementale sur les véhicules automobiles, cycles-cars et motocyclettes fixée à 8.50 % de l'impôt d'Etat, le montant de ladite taxe à percevoir dans le département du Nord à partir du 1er juillet 1928.*

Voici d'ailleurs la balance du budget de 1928 :

Recettes .....Fr.	165.528.546 13
Dépenses	165.505 142 94
Excédent de recettes ..	23.403 17

QUESTIONS DIVERSES

Relèvement des secours aux enfants assistés. — Le Conseil avait admis le principe du relèvement du taux du secours, la commission du budget a retenu cette proposition et le Conseil en vote définitivement l'adoption.

Chemin de fer d'Armentières à Halluin. — Le département continuera à couvrir le déficit de cette ligne à condition que les communes intéressées participent elles aussi à ces dépenses.

Maison des Etudiantes à Lille. — Le Conseil vote pour la création d'une annexe de la maison des Etudiantes à Lille, un ubside de 10.000 francs.

M. CARLIER-CAFFIERI demande qu'on relève à 20.000 francs le montant des subventions à répartir aux sociétés du contrôle laitier.

M. LEROY émet le vœu que la mesure de faveur accordée par l'assemblée départementale aux familles des malades en traitement dans les sanatoria marins soit étendue aux prétuberculeux soignés dans les préventoria du département du Nord.

M. MASSON réclame énergiquement à nouveau :

« Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour hâter le vote de la proposition de loi n. 286, actuellement soumise aux délibérations du Sénat et « relative aux mesures à prendre contre la Pollution et en vue de la conservation des eaux ».

» Qu'en attendant le vote de cette loi, M. le Préfet du Nord veuille bien donner des instructions sévères aux agents des services compétents, pour faire appliquer strictement la loi de 1829 et son dernier arrêté permanent sur les déversements industriels ».

LA CLOTURE

M. COQUELLE propose alors comme date de réunion de la prochaine session *le 24 Septembre* à 14 h. 30. Cette date est acceptée et le président félicite M. le Préfet de la besogne qu'il a accomplie. M. Hudelo revendique une partie de cet hommage pour son personnel et la séance est levée à 17 heures.

AVIS AUX VEUVES DE FONCTIONNAIRES ET AGENTS DES P.T.T. TITULAIRES D'UN LIVRET D'ALLOCATION

On nous communique :

« En exécution des dispositions de l'article 36 de la loi du 19 mars 1928, les veuves de fonctionnaires et agents des P. T. T. décédés avant le 17 avril 1924, qui ont été rendues, à ce titre, titulaires d'un livret d'allocation concédé par application de l'article 68 de la loi du 14 avril 1924, ont droit à une révision du taux de cette allocation avec effet à partir du 1er janvier 1928.

Les intéressées doivent, à cet effet, remplir une déclaration-questionnaire à établir sur les formules actuellement mises à la disposition de tous les retraités chez les comptables du Trésor (receveurs des postes, percepteurs) en vue de la révision générale des pensions civiles.

Il leur est recommandé d'inscrire, en tête de cette formule et en caractères bien apparents, la mention « allocation de veuve ».

Les déclarations-questionnaires dûment remplies devront être adressées au Secrétariat général des P. T. T., direction du personnel, 4e bureau, pensions ».

UN CONGRÈS DES HUISSIERS DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE DOUAI, A LILLE

On nous communique :

« L'assemblée générale du Comité régional, formé de tous les membres des communautés des huissiers du ressort de la Cour d'appel de Douai aura lieu le dimanche 20 mai, à Lille, au Palais de Justice, salle des audiences civiles, à 10 h. 30 très précises.

» Me Delnaume, président du Comité central des huissiers de France, assistera à la réunion.

» Pour le banquet, prière d'envoyer le bulletin d'adhésion à Me Fanyau, huissier à Lille, avant le 15 mai ».

AUX RÉSERVISTES DE LA CLASSE 1922

Il est rappelé aux familles des réservistes de la classe 1922 convoqués pour accomplir une période d'instruction militaire en 1928 et qui sollicitent le bénéfice de l'allocation journalière, qu'elles ont intérêt à déposer sans retard leurs demandes à la Mairie de la commune de leur résidence.

Ces demandes devront être accompagnées des pièces suivantes :

1. Certificat délivré par le Percepteur constatant les impositions payées par la famille ou un certificat de non-imposition ;
2. Certificats médicaux s'il y a lieu ;
3. Certificat délivré par le patron qui occupe le réserviste, attestant que l'intéressé ne recevra pas de salaire durant l'accomplissement de sa période.

Deux graves incendies

Plus d'un million de dégâts dans un tissage de Roubaix

Hier matin, vers quatre heures les pompiers de Roubaix étaient alertés. Un incendie venait de se déclarer aux Etablissements Emile, Paul et Charles Toulemonde, rue de la Vigne. Immédiatement les soldats du feu, sous la conduite du capitaine Craye, accoururent sur les lieux du sinistre.

L'ALARME

Le veilleur de nuit avait fait sa ronde à quatre heures et n'avait rien remarqué d'anormal. Un marchand de journaux, passant rue Lacroix pour sa tournée matinale, aperçut, par-dessus les nefs, de la fumée et des flammes qui s'échappaient de la toiture de l'usine. Aussitôt il prévint un des contremaîtres qui demeure à quelques mètres de là. Celui-ci se hâta de donner l'alarme.

L'incendie s'était déclaré dans une salle réservée au dressage des chaînes, et se communiquait déjà, avec rapidité, aux bâtiments, trouvant dans les marchandises entreposées un aliment favorable.

LA LUTTE CONTRE LE FLEAU

Les pompiers attaquèrent le brasier de plusieurs côtés à la fois, et mirent quatre grosses lances en action. Ils durent faire la part du feu et protéger les bâtiments voisins, car les cannettes de laine qui se trouvaient dans la salle étaient de nature à permettre une copieuse extension du sinistre.

Au bout d'une demi-heure de travail, les pompiers s'étaient rendus maîtres du feu, et il ne leur restait plus qu'à noyer les décombres.

LES DEGATS

Sous la chaleur qui se dégageait du foyer, les vitres de la nef volèrent en éclats et la toiture s'abattit au milieu des flammes.

Les dégâts, qui sont évalués à environ 1.200.000 francs, sont couverts par une assurance. Ils comprennent surtout les matières premières déposées dans la salle du sinistre.

Les causes exactes de l'incendie ne sont pas encore déterminées mais toute idée de malveillance paraît devoir être écartée.

Il n'y a, heureusement, aucun accident de personne à déplorer.

Les ouvriers ont repris leur travail ce matin. Il n'y aura donc pas de chômage.

50.000 francs de dégâts dans une filature de Tourcoing

Vendredi, à neuf heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la filature de coton de M. Gustave Ecrepont et Cie, angle des rues des Etudiants et Jeanne-d'Arc, à Tourcoing.

Le feu, qui avait pris naissance au déchet de coton dans un batteur, a été vivement combattu par les pompiers arrivés sur les lieux aussitôt. Deux lances ont été mises en action et deux heures plus tard le foyer était éteint.

Les dégâts, consistant en métiers, batteurs et déchets de coton brûlés ou détériorés, s'élèvent à environ 50.000 francs.

On attribue la cause du sinistre à l'échauffement du batteur, qui a communiqué le feu au déchet de coton.

Une Lilloise lauréate du Concours International de Coiffure

Nous apprenons que Mme Soufflet, de Lille, nièce de nos amis et collaborateurs César et Charles Pesez, vient d'obtenir au concours international de coiffure, qui a eu lieu samedi dernier à Paris, le diplôme d'honneur.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DÉPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

PENDANT SON ABSENCE UN CAMBRIOLEUR OPÉRAIT

M. Roger Diot, âgé de 26 ans, contrôleur spécial de l'Enregistrement, demeurant rue de Blanchemaille, 22, à Roubaix, s'était absenté durant la journée. Mettant à profit cette absence, les cambrioleurs lui avaient rendu visite.

En rentrant jeudi soir, vers 21 heures, dans la chambre garnie qu'il occupe au Café Lambraye, M. Diot s'aperçut, en effet, qu'une somme de 300 francs, se trouvant dans un portefeuille déposé dans une armoire fermée à clef, avait disparu, ainsi que cinq montres en métal et en argent et une chaîne de montre, le tout représentant une somme de 1.500 francs.

Aucun indice n'a encore permis de découvrir l'auteur de ce vol.

M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Bock Meyerbeer MÉDAILLE.....D'OR

AD. LACROIX & Cie
VETEMENTS
28-32, RUE DE PARIS, LILLE
Costumes tout faits 125, 175, 250 fr.

LE PRIX DE LA VIANDE

Cours des viandes en cheville, semaine du 7 au 12 mai :

Bœufs, vaches et Genisses. — 1re qualité, 9 à 10 fr. ; extra jusqu'à 13 fr. 50 ; — 2e qualité, 7 fr. 50 à 8 fr. 50 ; — 3e qualité, 5 à 7 fr.

Taureaux. — 1re qualité, 6 à 7 fr.50 ; extra, 8 francs ; — 2me qualité, 4.50 à 5.50 ; — 3e qualité, 4 francs.

MAINTENANT...
JE VOIS CLAIR !
grâce à...
JOSE FRIBOURG
Opticien-Spécialiste
" A l'Optomètre "
18 bis Grande Rue, ROUBAIX
LUNETTERIE OPTIQUE
ORDONNANCES — REPARATIONS

ROUBAIX-CASINO-PALACE

Cette semaine, le programme du CASINO est encore une merveille. Nous avons vu hier soir les nouveaux débuts de 10 attractions. Nous citerons tout d'abord BEMYS : cet imitateur d'animaux a une gorge d'or, car il imite grands et petits animaux dans sa ferme enchantée ; les HEINZ, acrobates à la mâchoire d'acier, leur travail est surprenant ; le TRIO SECANTO dans les chants lyriques ; le duo de Faust et autres chants, s'accompagnant eux-mêmes au piano ; O'BRIEN and LADY, cet excentrique d'une finesse tout à fait remarquable, qui a fait un triomphe, ce qui lui a valu un réengagement pour une semaine encore.

En supplément du programme, Miss BILL et son partenaire, ce véritable cow-boy, jouent avec les lassos comme on jouerait avec un cerceau ; MANFRED KASSIN, ce dessinateur au coup de crayon ferme et précis fait chaque soir le croquis des spectateurs ; ELVELL, le diseur fantaisiste, a été bien goûté du public ; Paul BERNY est un jongleur rapide et extraordinaire ; NITA et ARCEL, excellents danseurs classiques et excentriques, et, pour terminer, nous avons eu encore un numéro d'acrobates de tout premier ordre, LES HOLLS-BROS, dans un travail de précision et faisant en finale neuf arrachées avec son partner, qui pèse 68 kilgr., record de force, ce qui est du beau sport.

Nous ne pouvons faire que des éloges bien mérités pour les spectacles qui sont présentés au CASINO-PALACE DE ROUBAIX sous la direction de M. PICO. L'orchestre, qui est dirigé par le maître compositeur M. FREMAUX, un de nos compatriotes lillois, mérite nos éloges et sera toujours une des parties goûtées du spectacle.

ECZEMA
sec ou humide, ancien ou récent (sans graisse ni pommade), PSORIASIS, CLOUS, FURONCLES, ANTHRAXS. Rien que des plantes. Soulagement garanti ou argent remboursé. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing.

COMITE DE BIENFAISANCE DES COMMERÇANTS DES QUARTIERS DU FONTENOY

Les enfants dont les noms suivent et qui ont gagné un livret de caisse d'épargne lors du tirage du Lundi de Pâques, sont invités à retirer au siège, chez M. Descrouet, 172, rue de l'Alma à Roubaix, à partir de ce soir, le livret établi à leur nom, sur lequel figure le versement d'une somme de 20 francs effectué par le Comité :

Vambeylen Ferdinand, Leclercq Albert, Delahaye Mireille, Lefebvre Camille, Moreau Renée, Allart Ernest, Glorieux Clément, Glorieux Nicette, Stekelorum Lucien, Vandamme Henri, Debock Henri, Debock Marceline, Hespel Louis, Desreumaux René, Vanhoorde Mireille, Lallemand Elisabeth, Vincent André, Houtekins Claire, Pagart Gabrielle, Deltombe Yvonne, Melliez Arthur, Deanin Roger, Esquenet Solange, Plomhouse René, Deboosère André, Geerolf Etienne, Ricel François, Lesaffre Denise, Dusoulier Georges, Tetier Jeanne, Lucia.

Les membres adhérents qui ne sont pas encore en possession des règlements et statuts officiels du Comité, sont invités à passer au siège, où un exemplaire leur sera remis gratuitement.

La prochaine réunion du Comité directeur aura lieu au Café O. Pérot, 40, rue de Blanchemaille, à Roubaix, le vendredi 18 mai courant, à 19 heures et demie. A l'ordre du jour figurent divers projets dont nous tiendrons nos lecteurs au courant au moment venu.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez
Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

Phonographes

J. BARDIAUX. Seule Maison, 53, rue de Lannoy, accréditée pour la vente des appareils et disques Pathé.

LUTHERIE JAZZ-BAND
depuis 475 fr. — Facilités de paiement
MAISON DE CONFIANCE

NOUVEAU RÈGLEMENT SANITAIRE

Le service d'Hygiène rappelle à MM. les architectes et entrepreneurs, que les dispositions du nouveau règlement sanitaire de la ville de Roubaix, seront appliquées à partir du 1er juillet prochain.

LES MAGASINS DE FRANCE
56, rue de Béthune,
et 18 et 20, rue de l'Hôpital-Militaire
seront ouverts de 9 heures à 11 h. 1/2 les dimanches 13 et 20 MAI, et fermés jusqu'à 13 heures les Lundis 14 et 21 MAI.

HERNIES
de toutes natures
Soulagement garanti par les plantes ou argent remboursé. Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, Tourcoing.

Sociétés et Comités

SOCIETE DES MEDAILLES DU TRAVAIL. — La Commission de la Société des Médaillés du Travail informe ses adhérents que l'assemblée mensuelle aura lieu dimanche 13 mai à 16 heures, café Liénard, 63, rue de Lannoy, elle invite les nouveaux médaillés à assister à l'assemblée.

COECILIA ROUBAISIENNE. — Ce soir samedi à 20 h. au local, chez M. Dubus, répétition générale.

UN SUCCÈS COMPLET. — Le succès obtenu par le rayon de mesure des « Magasins Belges », 38 et 38 bis, Grande-Rue, à Roubaix, a dépassé toutes les espérances. Il faut dire qu'avec la variété de tissus, la coupe excellente, les façons très soignées et les prix tout à fait modiques, ce succès est légitime. Les complets, faits sur mesure avec deux essayages, à 275 fr. et 325 fr., sont d'après les estimations compétentes de 25 à 30 % en dessous de leur valeur.

FANFARE LA PAIX DE ROUBAIX. — Demain dimanche, à 3 heures précises, rassemblement, octroi de la Justice, pour participer à la manifestation de Lys-lez-Lannoy.

CERCLE SYMPHONIQUE DELEZENNE DE ROUBAIX. — Dimanche, réunion à 10 heures 3/4, à l'hospice Blanchemaille, en vue du concert.

Voici le programme du concert qui sera donné à l'Hospice de la rue Blanchemaille, par le « Cercle Symphonique Delezenne » dimanche prochain 13 mai, de 11 heures à midi.

Fière Bohême, marche de Chibellet ; Le Calife de Bagdad, ouverture, Boëldieu ; Les Saltimbanques fantaisie, L. Ganne ; Ballet Egyptien, Luigini ; Fête à Bongkok, marche indienne, Léo Norden.

SOCIETE DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS BOULANGERS et Conducteurs de Pain de Roubaix et les environs. — Il est rappelé aux sociétaires que le délai d'inscription au Banquet corporatif St-Honoré expire demain dimanche, et qu'en conséquence les retardataires sont priés de passer au plus vite au siège, rue Saint-André.

AUX LAINES DE FRANCE
Rue du Pays, à ROUBAIX
On vend du producteur au consommateur
14739

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Jacques Dubrulle, 49, rue Daubenton. — Jeannine Tack, rue du Fontenoy, cour Moreau, 40. — Henriette Leleu, rue d'Arcole, cour Saint-Léon, 1. — Paulette Simon, de Lille, née boulevard Gambetta.

Publications de mariages. — Victor Depros, menuisier à Wattrelos, et Eglantine Houttekette, soigneuse, rue du Cartigny, cour St-Dominique, 7. — Raymond Smagghue, tisserand, rue Archimède, 65 bis, et Jeanne Lewille gazeuse, 58, rue Cugnot. — Julien Ducoing, apprêteur, à Pecq, et Marie Verdonck, sans profession, à Roubaix.

Décès. — Henri Honoré, 17 ans, 249, rue des Longues-Haies, cour Perquy, 1. — Marie Pauwels, veuve Verluys, 23 ans, 90, boulevard de Belfort. — Auguste Dubrulle, veuf Quique, 56 ans, rue de Thionville, 44, à Croix. — Emile Soete, époux de Stillatus, 69 ans, rue d'Alger, 176. — Roger Detournay, 9 mois, rue Jules-Guesde, 203, cour Montagne, 1. — Stéphanie Guilbert, veuve Legrand, 90 ans, rue Ed.-Vaillant, f. Roubaisiens, 45. — Suzanne Depraetère, 25 ans, rue Jacquart, 144. — Adolphe Screpel, époux Quint, 56 ans, boulevard de Paris, 60.

CASINO - PALACE
(Direction PICO. — Téléphone : 13-14)
Programme du 11 au 17 Mai 1928
Jeudi jour de l'ASCENSION, matinée et soirée
:: :: DIX ATTRACTIONS :: ::
BEMIS
imitateur d'animaux dans sa ferme enchantée
Le Trio Secanto
chanteurs lyriques
MANFRED KASSIN
célèbre dessinateur
O'BRIEN and LADY
dans leurs nouvelles excentricités et cascades
ELVELL
diseur fantaisiste
LES HEINZ
formidables acrobates à la mâchoire d'acier
NITA ARCEL
danseuse classique et excentrique
Miss BILL & Cie
jeux de lassos et fouets
Paul BERNY
jongleur rapide et de précision
LES HOLLS BROS
acrobates et équilibristes de force
Voilà un programme qui certes sera un des meilleurs programmes qu'on aura vu au CASINO DE ROUBAIX.
Nous rappelons que le CASINO DE ROUBAIX joue du Vendredi au Jeudi en soirée. Dimanche et Jeudi matinée. Location tous les jours à partir de 10 heures, 12, Place de la Liberté.

CINEMA DE L'UNION
130, rue de Tourcoing, 54, rue Darbo, ROUBAIX
CE SOIR, à 7 h. 30
SON PLUS BEAU RÊVE, grand drame avec Mary Carr ; — LES FEMMES DU PACHA, comédie d'aventures ; — LE FLÉAU DU DAKOTA, avec ART-ACORD.
Mercredi, à 7 h. 30, soirée
CHANGEMENT DE PROGRAMME

60, Rue Decrême Universel Cinéma
RESURRECTION de Léon Tolstoi, avec Dolorès Del Rio et Rod La Rocque : — LA DUCHESSE DES FOLIES-BERGÈRE, comédie-vaudeville avec A. Roanne, Mady Christians, etc., etc. : — PATHÉ-GAUMONT-JOURNAL.

WATTRELOS

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Les adhérents sont invités à se trouver au local, demain 13 mai, à 11 heures, pour prendre part au cortège des sociétés patriotiques de la ville, organisé à l'occasion de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc.

A « L'AVENIR DE LA HOUZARDE ». — Dimanche 13 mai, à 15 h., réunion mensuelle au siège, 251, rue Jules-Guesde.

ETAT CIVIL. — *Décès.* — Alphonse Stélandre, 71 ans, sans prof., 40, rue de Béthune ; Suzanne Deheuvole, épouse Deffrenne, 66 ans, sans prof., rue des Poilus ; Agnès Mullemann, 27 jours, 90, rue de Tourcoing ; Augustin Verstraeten, 61 ans, peintre, rue des Dragons (baraquement) ; Julien Lefebvre, 34 ans, trieur de laines, rue des Poilus.

La Cure de Printemps, idéale pour rajeunir l'organisme, doit être faite à la crème Yoghourt Lactella. Pour les petits enfants, employez le Babeurre Lactella.

CROIX

PARTI SOCIALISTE. — On nous communique : « Les membres du Parti Socialiste disponibles et qui désirent assister à la manifestation du dimanche 13 courant, à Lys-lez-Lannoy, sont priés de se réunir chez Dubar, estaminet de l'Hôtel de Ville, à treize heures et demie. Le départ aura lieu à 14 h. »

A « LA PATRIOTE ». — Réunion des anciens, dimanche 13, à 1 h., au siège.

FRATERNELLE DES ACCORDEONISTES. — Samedi 12 courant, assemblée générale ; dimanche 13, réunion au local, à 9 heures, pour la sortie.

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Renaux Colette, place de la République, 35.

WASQUEHAL

LA FÊTE DU 13 MAI. — A l'occasion de la fête nationale du 13 mai, des jeux populaires dotés de prix en espèces auront lieu de 8 h. à midi, dans les établissements ci-après :

Petit-Wasquehal : Batifort, rue Jean Bart. — Franco-Russe : Messelin, rue Jean Bart. — Beau Passage : Hauwel, rue de Flers — Energie : Bibeck, avenue Hannart. — Mairie : Prouvost, place Fenelon. — Place Republique : Vve Mulier, rue Sadi-Carnot. — Bas Champs : Planquart, boulevard de Verdun. — Poste : Six, rue Ferrer. — Quesne : Vennin, rue de Marcq. — Boers : Rolland, rue de Marcq. — Gauquier : Vandenbrouck, rue de Lille. — Filature : Vve Dubois, rue Pasteur. — Plomeux : Vve Libbrecht, rue du Triez. — Petit Paradis : Masselier, route de Tourcoing. — Nouveau Noir Bonnet : Dumoulin, rue des Villas. — Vieux Noir Bonnet : Vve Destobbeleer, rue des Villas. — Villas ouvrières : Dubois, rue de Croix. — Petitcottignies : Gueluy, rue Louise Michel. — Triez : Rosier, rue Voltaire. — Capreau : Morant, rue Louise Michel et Duponchelle, rue de Roubaix. — Planche au Riez : Noppe, rue Carpeaux. — Steyt, rue de Tourcoing et Duthoit, rue de Tourcoing.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Un camionneur de chez Carette, à Roubaix, en tournée à Wasquehal, brûlures de la conjonctive et de la cornée de l'œil droit : repos de 12 jours. — A la briqueterie Virnot, un ouvrier d'équipe, Gentil Vaelcke, 33 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, 351, rue du Boulevard, forte contusion du gros orteil et plaie contuse avec décollement de l'ongle du 2e orteil du pied gauche : incapacité de travail de trois semaines prévue. — Occupé à l'E. E. N. F. pour le compte de la Société d'entreprises générales, le manœuvre Aimé Lemahieu, 23 ans, 41, rue de Lille, à Croix, s'est fait une piqûre septique de l'index gauche : 12 jours de repos. — Occupé au chantier du Laurier pour l'entreprise Lepers-Delourme, le manœuvre de maçon Achille Thierens, 23, rue d'Arcole à Lille, s'est fait une entorse du poignet droit : 15 jours d'incapacité de travail.

BUREAU DU COMMISSAIRE. — A dater de ce jour, le bureau de M. Jovet, commissaire de police, est transféré au coin es rues Sadi-Carnot et d'Austerlitz.

ETAT-CIVIL. — **Publication.** — Georges Ready, plombier, rue du Haut Vinage, 27 et Marie Bacq, ménagère, place de la République, 11.

VICHY HOTEL VICTORIA, plein centre, ch. conf. Cuisine soignée abondante, suralimentation. Depuis 25 francs

DERNIÈRE HEURE

Le Procès de Colmar

L'audience du procès des autonomistes à Colmar reprend à 14 h. 30 par un interrogatoire de M. Rosse. Ce dernier nie être un fondateur de la « Zukunft », d'y avoir collaboré, et d'être un des champions du séparatisme.

On interroge Agnès Eggemann sur ses voyages en Suisse. Une longue discussion s'engage, et l'on ne parle que de ce que l'on sait déjà à savoir que Mlle Agnès Eggemann avait un compte en banque à Lucerne et que l'abbé Fasshauer s'en servit pour y déposer les fonds provenant du prêt Wildy.

On interroge ensuite longuement Louis-Philippe Heill, ancien pasteur, sur une lettre qu'il a reçue de Berlin et datée du 13 octobre 1926. Dans cette lettre, relative au nouveau journal « La Volksstimme », on promet, en termes équivoques, des secours à ce quotidien qui lui permettraient de distancer la concurrence des journaux de Strasbourg. Il est dit aussi qu'il « faudrait que le rédacteur en chef et le gérant soient des personnalités assez effacées pour qu'en cas d'arrestation, la marche du journal ne soit pas entravée ».

« Cette lettre, dit le président, prouve que le nouveau journal recevait des secours de l'Allemagne et un mot d'ordre de Berlin. » On demande à Heill de qui provient cette lettre. Il ne veut ou ne peut donner le nom de l'expéditeur. Le président parle ensuite du projet de réponse à cette lettre que Heill avait préparé. — « Vous avez écrit ceci, dit le président.

« Il ne faut pas révéler nos buts, mais faire paraître nos publications avec une telle habileté que le public n'y comprenne rien, si ce n'est qu'on lui parle de démocratie ».

L'accusé proteste et finalement demande au président de lui permettre d'étudier le premier document. A la sortie de l'audience, les autres accusés ont violemment à Heill de ne pas s'être expliqué complètement sur la provenance de cette lettre qu'ils ne connaîtraient point.

Aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, on s'efforcera d'établir la nature de ce document.

CONSTIPATION
Le Remède Populaire
Le Plus Commode
Le Moins Cher
VERTUEUSES
CONGESTIONS PÉRIBRAINES
GRAINS DE SANTÉ du Dr FRANCK
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES
A. TRONCIN & J. HUMBERT, 50, Rue Rollet, PARIS

LYS-LEZ-LANNOY

L'INAUGURATION DE LA SALLE DES FETES. — Tous les membres de l'Amicale laïque et de ses filiales sont instamment priés d'être présents à 11 h. 15, à la Nouvelle Salle des fêtes, le dimanche 13 mai.

UNION DES MUTILES ET REFORMES. — Tombola gratuite du jeu de boules au profit de la Caisse de secours des Mutilés.

Les bouleurs dont les noms suivent sont invités à retirer leurs lots chez Collinet, estaminet du « Damier », rue Jules Guesde, 77, à Lys : Vermeulen Emile, Veyss Fernand, Jonville Jules, Deffrennes Georges, Charlet Joseph, Codron Alfred, Martens Adolphe, Buyschaert Emile, Delescluse Fernand, Allard Marcel, Desmettre Jean, Carette Alfred, Lonc